



## Séance plénière du 15 déc. 2022

jeudi 15 décembre 2022 • 19:00 – 21:30 | Aula | Conseil général

### 1 Introduction

**M. Duroux** ouvre la séance du Conseil général.

Il excuse Mme Dubuis-Gschwend, M. Vouillamoz et M. Rappaz pour leur absence et Guillaume Borsa et Christelle Farquet qui seront en retard pour des raisons professionnelles.

**Mme Morzillo**, procède à l'appel nominal.

Conseil général: 26 conseillers présents. Le quorum est atteint.

Le président du Conseil Général passe ensuite à l'ordre du jour qui est composé de 14 points. Il n'y avait pas de remarque.

### 2 Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 juin 2022

**M. Duroux** passe à l'approbation du PV de la séance du 13 juin en donnant la parole à l'assemblée.

Il n'y a ni question ni remarque. De ce fait, il passe au vote et le PV est accepté.

• Refus: 0

acceptations : 23

abstentions: 2



### 3 Présentation des lignes stratégiques énergétiques et plan d'action par M. Damien Chiffelle

**M. Lavanchy** prend la parole pour introduire l'intervention de M. Chiffelle.

Il explique le choix de travailler par les lignes stratégiques énergétiques. Il y a différents thèmes sur lesquels s'est penchés le Conseil municipal. Il y en a neuf qui sont en réflexion. De ces lignes stratégiques, en sont tirés des plans d'action qui sont des démarches concrètes que le Conseil municipal veut suivre dans l'année à venir voire la suivante et 5 à 6 ans en ce qui concerne les lignes stratégiques. De ce fait, ce soir, deux lignes stratégiques seront présentées, celles sur les énergies et sur la mobilité. Dans les deux cas, le Conseil municipal a été accompagné par nécessité car ce sont des thèmes qui sont assez compliqués.

Dans un premier temps, un mandat a été donné à une société qui s'appelle Navitas pour faire un plan énergétique territorial. Un autre mandat a été donné à une société qui s'appelle Transitec pour le plan de mobilité. Enfin, le CREM a aussi accompagné le Conseil municipal au niveau des démarches au sujet de l'énergie.

Une publication aura lieu à ce propos dans l'Agaune Infos dans la semaine à venir.

Il passe la parole à M. Chiffelle qui à ce moment-là était un employé du CREM.

**M.Chiffelle** prend la parole. Il présente dans un premier temps le schéma de base, qui a un socle de base (programme de politique et plan d'action) sur lequel s'appuie trois piliers

(organisation, prescription et soutien). Enfin, il y a un suivi que la commune mène en tenant à jour les objectifs et en vérifiant s'ils sont atteints ou pas.

Pour atteindre ces objectifs, on part de la planification énergétique qui évolue tous les 5 à 7 ans puis on en fait des objectifs à plus court terme. Enfin, en découle un plan d'action avec des actions concrètes.

En ce qui concerne notre commune, le diagnostic énergétique a déjà été fait par la société Navitas et le programme de politique énergétique par le CREM. Dès 2023, des actions ont été et continueront d'être entreprises pour atteindre les objectifs que la commune s'est fixés. Avec dans l'idée, plutôt en 2024, viser le label "Cité de l'Énergie".

La présentation est poursuivie par la réponse à la question "Qu'est-ce qu'une planification territoriale?". C'est définir une trajectoire énergétique en accord avec les spécificités du territoire d'étude cohérente avec les objectifs d'ordre supérieur. Dans cette planification, il y a aussi le fait d'établir une stratégie visant à sécuriser l'approvisionnement en énergie du territoire en valorisant les ressources disponibles localement et à lutter contre le réchauffement climatique. Enfin, il y a la coordination avec ce qui est déjà présent dans l'aménagement du territoire.

A ce propos sur le PPT, il y a la possibilité de voir la consommation au niveau suisse et communale (dia 4-5).

Grâce à ce bilan, il est possible de fixer les objectifs spécifiques pour la commune. Cela a déjà été fait à long terme car ils seraient à atteindre en fin 2035 (dia 6).

Enfin, de ces objectifs fixés à long terme, en a découlé un programme de politique énergétique sur 4 ans (dia7) et un plan d'action détaillé en trois points principaux; subventions, substitution et exemplarité.

**M.Chiffel** fini sa présentation puis donne la parole à l'assemblée.

**M.Roby** prend la parole à propos de Calorabois. Est-ce qu'un agrandissement est prévu afin de pouvoir fournir un chauffage à distance à plus d'immeubles?

**M.Lavanchy** répond en disant que Calorabois sera reprise par la Satom, lorsque les réflexions et les études auront pris fin. Il ne peut pas donner pour l'instant une réponse précise. Cependant, il pourra en dire plus au mois de juin.

**Mme.Brouchoud** prend la parole au sujet de la mise en place du programme de subventions. Si la personne paie sa facture au 1 janvier et bénéficie déjà des subventions en 2023?

**M. Lavanchy** répond par oui.

**M. Berno** s'interroge sur ce que rapporte d'être labelisé comme "Cité de l'énergie"?

**M. Chiffel** répond qu'aux habitants directement, pas grand chose. Le but est plutôt que la commune montre l'exemple. C'est plutôt l'idée d'un engagement à long terme indépendamment de l'aspect politique.

**M. Lavanchy** prend aussi la parole au sujet du Label Cité de l'énergie. C'est également un challenge au niveau communal.

**Mme Frossard** s'interroge à propos de l'axe fourniture de l'énergie. Est-ce qu'il y a uniquement le solaire ou il y a aussi d'autres pistes?

**M. Chiffel** répond que le solaire est le premier levier mis en place.

**Mme Frossard** se questionne au niveau hydraulique ou éolien.

**M. Lavanchy** répond que pour le moment à ce niveau-là cela n'a pas encore été identifié et pour l'éolien pas pratique au niveau de l'infrastructure.

## 4 Présentation du schéma de mobilité, lignes stratégiques et plan d'action par M. Damien Coutaz

M. Coutaz prend la parole à propos du schéma de mobilité. Il a repris l'idée de base de la présentation du bureau de Transitec car ils sont les mandataire pour les aider dans l'élaboration de ce projet.

Le but est surtout d'arriver à la finalité, de ce fait, certaines slide pourraient être survolées. Cependant, la présentation informatique sera à disposition.

Pour commencer, au niveau de la répartition de la population de St-Maurice; 73% résident au nord du ruisseau du Mauvoisin, dans le Bourg et à l'ouest des voies CFF, 24% habitent à Epinassey et 3% à Mex.

Le but de l'élaboration de ce schéma est dans un premier temps d'établir un diagnostic. Ensuite, d'élaborer un concept de mobilité et de mettre en évidence les actions à entreprendre sur les réseaux de transports. Enfin, il faut définir les degrés de priorités et de mise en œuvre.

En ce qui concerne les bus, il y a actuellement trois lignes qui couvrent une grande partie de la commune.

Au niveau de la fréquentation ferroviaire, à St-Maurice, elle est d'environ 6100 voyageurs par jour. Ce qui est énorme par rapport à la taille de St-Maurice. On est considéré comme une gare supra-communale, sachant que les gens qui prennent le train à St-Maurice sont également des gens des communes alentours. Cette grande fréquentation est très bien car elle permet de garder un certain nombre de ligne.

En conclusion, l'offre de transports publics dessert l'ensemble du territoire communale. Cependant, les bus ne représentent pas une alternative efficace à la voiture individuelle.

Pour la mobilité douce, la sécurité est déjà bien garantie. En ce qui concerne les vélos, trottinettes,... la piste officielle est unidirectionnelle, on passe par un endroit dans un sens et le retour dans l'autre, notamment lorsque l'on fait Monthey-Martigny et Martigny-Monthey. Cela a été décidé ainsi à cause de certains carrefours difficiles.

En ce qui concerne le réseau routier, 11'000 véhicules par jour passent par l'avenue du Simplon et 6'000 par l'avenue d'Agaune. De ce fait, un constat a été fait et ce sont pour une grande partie des véhicules de passage. Ce sont donc ces véhicules qu'il faudrait limiter.

A propos des stationnements qui font aussi partie de l'étude, globalement St-Maurice est suffisamment équipée en place de parc. Cependant, quelques questions à propos de stationnement illicite sont soulevées.

Les futurs projets sur la commune ont été pris en compte dans les différents plans de quartier et dans l'aménagement des zones.

Suite aux constats et aux analyses, différentes mesures ont été réfléchies sous deux axes principaux; une première série de mesures se rapportent au réseau et l'autre portant sur l'aménagement des carrefours clés.

Le plan de la commune est présenté. Le plan est aussi discuté avec le canton étant donné que la route est cantonale.

- La piste de mobilité Nord-Sud
- Le quartier de Beaulieu-Catogne
- Le château: Une étude a été lancée pour, par exemple, la suppression de quelques places de parc et l'élargissement de la route.

La liste des objectifs est présentée, ils sont au nombre de 4.

1. la mobilité douce
2. les transports publics
3. les transports individuels motorisés
4. les parkings (Le règlement sur les parkings sera refait.)

Les objectifs et les actions en détail se trouvent sur les deux dernières slides du Powerpoint qui paraîtront dans l'Agaune Info.

**M. Coutaz** donne la parole à l'assemblée.

**M. Raymond** s'interroge à propos du passage par dessus ou dessous la gare

**M. Coutaz** donne la parole à **M. Lavanchy** pour répondre à cette question qui le concerne plus particulièrement.

**M. Lavanchy** répond que ça dépend d'autres dossiers et d'autres études. Les discussions sont en cours avec les différents acteurs mais les coûts sont très élevés à ce propos.

**M. Bossonet** s'interroge à propos de la mise en application.

**M. Coutaz** répond que ce sont des stratégies qui vont être appliquées à chaque projet.

**M. Berno** s'interroge à propos du parking de la caserne des pompiers.

**M. Lavanchy** répond qu'il est existant et qu'il est intégré aux études.

**M. Duroux** remercie **M. Coutaz** pour son intervention et **M. Lavanchy** pour les compléments.

## 5 Budget 2023

**M. Duroux** passe la parole au président de la Municipalité, puis au président de la commission de gestion et aux chefs de groupe pour les entrées en matière.

**M. Lavanchy** prend la parole à propos du budget qui se veut ambitieux et sérieux. Il parle de nouveau cycle d'investissements avec de gros montants. Le conseil Municipal a mené une réflexion à propos de cette planification financière. L'idée n'est pas de laisser des dettes à n'en plus finir mais de réfléchir au fait de rester bien équipé et attractif. A propos de l'élaboration, la commune part sur ce que la Municipalité avait mis en place en début de législature. Il y a trois sortes d'investissements qui ont été retenus pour la suite; les équipements nécessaires pour une commune d'environ 5'000 habitants, les rénovations et les investissements pour l'ouverture de nouvelles perspectives. Le programme retenu pour

ces prochaines années est assez ambitieux. L'évolution de la dette sert à déterminer le taux de dette par habitant (maintenant environ 3'000.- et environ 5'000.- à l'avenir).

Le premier crédit est celui de l'agrandissement de l'UAPE. Le projet est en deux étapes. En premier, l'agrandissement de l'UAPE puis l'aménagement d'une nurserie.

Le crédit suivant concerne Les Perris qui est une zone mixte. Le plan qui a été présenté au canton a été montré. Les travaux devraient être fait entre 2023 et se terminer en 2024. Deux nouvelles informations, le plan de quartier a été accepté et l'achat d'une parcelle par Genedis SA.

Enfin, le repliement des services communaux qui a déjà été présenté en juin. Les changements devraient se faire entre 2023 et 2024.

Enfin à propos du budget à proprement parler, les chiffres sont connus. La marge d'auto-financement de 3'600'000 fait rêver en espérant qu'on puisse garder une telle marge les prochaines années.

Il reste à disposition de l'assemblée pour les différentes questions.

**M. Duroux** donne la parole au président de la commission de gestion.

**M. Bruchez** prend la parole au nom de la commission de gestion en imaginant que tout le monde ait pris connaissance du rapport. La situation générale semble restreinte et les investissements élevés. Ce qui implique une hausse inévitable de l'endettement. La Cogest partage une certaine inquiétude à propos de ces chiffres. Cependant, ils sont favorables aux trois crédits d'engagement. Au niveau de l'endettement, il propose de faire attention aux taux qui augmentent pour les futurs crédits. Sachant que l'idée n'est pas de laisser des dettes à nos enfants.

A propos des économies, il propose de diminuer les dépenses à propos du jumelage et des animations. Enfin, il n'y a pas de petites économies.

Il propose d'accepter le budget étant donné que la majorité de la Cogest est favorable à celui-ci tel que présenté.

Il remercie la Municipalité, Sylvain Robatel et les membres de la Cogest.

**M. Duroux** donne la parole à l'assemblée à propos des crédits d'engagement avant de passer au vote.

**M. Berno** s'interroge à propos de panneaux solaires qui pourraient être posés lors de l'agrandissement de l'UAPE.

**M. Lavanchy** répond qu'il ne croit pas qu'il y ait de panneaux solaire dans le projet.

**Mme Farquet** s'interroge à propos d'une taxe de non-pompier qui serait prélevée dans les impôts communaux?

**M. Roserens** précise que la somme s'élève à 60'000 francs.

#### 1. Crédit d'engagement pour les Perris.

**Mme Curdy** prend la parole pour l'entrée en matière pour le groupe Le Centre. Le groupe le Centre salue la volonté de la commune de vouloir optimiser le quartier des Perris sachant que cette zone est idéalement située.

Le groupe le Centre accepte l'entrée en matière.

**Mme Hutin** prend la parole pour l'entrée en matière pour le groupe des Verts. Le groupe des Verts trouve très bien d'investir à propos de ce quartier et accepte l'entrée en matière.

**Mme Turin** prend la parole pour l'entrée en matière pour le groupe LR + G. Le potentiel de la zone des Perris est évident. L'équiper permettra sûrement de faire venir de nouvelles entreprises, contribuables dont nous avons désespérément besoin. Cela permettra également de revaloriser cet endroit de manière positive. Il nous semble judicieux de procéder à la vente de la première partie, telle que présentée ce soir, afin de rembourser rapidement les frais engagés dans l'aménagement. Nous sommes cependant d'avis que par la suite, la Municipalité devra évaluer le bienfondé de constituer plutôt des DDP sur le reste de la zone afin d'assurer une rentrée financière régulière sur le long terme à la Commune. Le groupe LR + G accepte l'entrée en matière.

**M. Duroux** confirme que l'entée en matière et passe au vote.

3: abstentions 24: acceptations 0: refus



### 1. Crédit d'engagement pour l'UAPE.

**Mme Turin** prend la parole pour l'entrée en matière pour le groupe LR + G. Une Commune comme Saint-Maurice se doit d'avoir une structure d'accueil digne de ce nom, afin de pouvoir accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles. Et évidemment à terme avoir enfin une nurserie afin que les parents n'aient pas à attendre l'âge de 18 mois pour pouvoir être admis à la crèche. Le groupe LR + G accepte l'entrée en matière.

**Mme Hutin** prend la parole pour l'entrée en matière pour le groupe des Verts. Etant donné que depuis des années notre commune aurait besoin d'une nurserie en parallèle de la crèche pour répondre aux besoins des familles, avec la construction de la nurserie les conditions seront idéales pour soutenir les familles qui souhaitent s'installer. Le groupe des Verts accepte l'entrée en matière.

**Mme Curdy** prend la parole pour l'entrée en matière pour le groupe Le Centre. Elle rejoint ses collègues, se réjouit des nouvelles infrastructures et accepte l'entrée en matière pour le groupe Le Centre.

0: abstention 27: acceptations 0: refus



### 3. Crédit d'engagement pour le déploiement des services communaux

**Mme Curdy** prend la parole pour l'entrée en matière pour le groupe Le Centre. Le groupe Le Centre est favorable à ce crédit. Cela contribuera à une optimisation des services communaux et ils seront tous dans un seul et même lieu et très bien situés au centre de la commune. Le groupe Le Centre accepte l'entrée en matière.

**Mme Hutin** prend la parole pour l'entrée en matière pour le groupe des Verts. L'idée de rassembler tous les collaborateurs de la commune est très bonne. Le réaménagement des locaux administratifs était nécessaire. Le groupe Les Verts accepte l'entrée en matière.

**Mme Turin** prend la parole pour l'entrée en matière pour le groupe LR + G. Il nous paraît judicieux d'avoir tous les services de l'administration dans un même endroit, qui plus est en plein centre de la Ville. Avec les réaménagements en cours, la Tuilerie continuera d'être un centre important de la vie aigaunoise et nous sommes satisfaits que le bâtiment communal y soit déplacé. Le groupe LR + G accepte l'entrée en matière.

1: abstention 24: acceptations 2: refus



**M. Duroux** propose de passer au budget et donne la parole aux cheffes de groupe.

**Mme Turin** prend la parole pour l'entrée en matière pour le groupe LR + G.

Tout d'abord, le groupe LR + G félicite les membres de la Cogest ainsi que le Président de la municipalité et Messieurs Roserens et Robatel pour leur travail. Nous sommes tout à fait convaincus du bien-fondé des dépenses à venir, qui serviront à améliorer la qualité de vie de nos concitoyens et à attirer des familles et des entreprises dans notre Commune, ce dont nous avons grandement besoin. Nous sommes donc satisfaits des différents projets qui sont mis au budget 2023, notamment concernant la politique énergétique et de mobilité douce, comme cela nous a été présenté ce soir. Cela étant, tout comme la Cogest, nous nous inquiétons de la situation financière de St-Maurice, qui semble ne pas aller dans le sens d'une amélioration bien au contraire si on en croit la planification financière présentée. Il est évident que les dépenses prévues sont toutes bienvenues sur le papier et permettent toutes d'offrir des prestations de qualité à notre Ville mais nous nous demandons si à l'avenir la Municipalité ne sera pas obligée de prioriser et de renoncer à certaines prestations afin de ne pas arriver à une situation d'endettement par habitants qui soit catastrophique.

Le groupe LR + G accepte l'entrée en matière.

**Mme Hutin** prend la parole pour l'entrée en matière pour le groupe des Verts. Le groupe des Verts remercie le groupe de la Cogest ainsi que la Municipalité, M. Roserens et M. Robatel pour le travail effectué. Le groupe profite de l'occasion pour féliciter M. Robatel pour ce nouveau poste et lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions. Il est clair que notre commune a passé des années très difficiles marquées par des événements extraordinaires. De grands efforts ont été faits et nous en remercions la commune. Cependant, le taux d'endettement net est un signe d'alerte pour notre commune. Le groupe les Verts accepte l'entrée en matière.

**Mme Curdy** prend la parole pour l'entrée en matière pour le groupe Le Centre. Le groupe Le Centre tient également à remercier M. Léonard Roserens et se réjouit de cette continuité avec M. Robatel. Le groupe le Centre salue la commune pour la présentation du budget

2023 positif. Les investissements futurs sont nombreux et conséquents. Les dépenses vont avec le fait que nous soyons une petite commune avec de grandes infrastructures. Le groupe Le Centre ne cache pas sa préoccupation avec tous ces projets ambitieux mais sait très bien qu'ils valoriseront notre commune. Il rejoint donc la Municipalité sur le fait d'investir durablement. Il partage sa vision à long terme. Il rend attentif sur le fait qu'il faudra faire des économies et entre en matière

**M. Duroux** passe en revue chaque point.

Il commence par le point 0: administration générale. Il n'y a pas de remarque ni question.

Sécurité publique: Il n'y a pas de remarque ni question.

Enseignement et formation: Il n'y a pas de remarque ni question.

Culture loisirs: Il n'y a pas de remarque ni question.

Santé. Il n'y a pas de remarque ni question.

Prévoyance sociale: Il n'y a pas de remarque ni question.

Trafic: Il n'y a pas de remarque ni question.

Protection et aménagement. Il n'y a pas de remarque ni question.

Economie publique: Il n'y a pas de remarque ni question.

Finances et impôts: Il n'y a pas de remarque ni question.

Investissements: Il n'y a pas de remarque ni question.

**M. Duroux** remercie la commission de gestion, les membres de la commune, M. Robatel et M. Roserens.

5: abstentions 21: acceptations 1: refus



## 6 Règlement de la police

**M. Duroux** passe la parole à la municipalité.

**M. Lavanchy** propose le message de la commune à ce propos. Il s'agit de quelque chose de très formelle. Tous les règlements de police sont basés sur un règlement type. Il y a deux ou trois petites modifications à faire pour être dans le même rythme que les communes avec lesquelles nous collaborons. De ce fait, le règlement proposé est le même que pour Monthey, Massongex, Vérossaz et Collombey-Muraz.

M. Duroux remercie M. Lavanchy

**Mme Curdy** prend la parole pour l'entrée en matière du groupe le Centre. Suite à notre rapprochement avec la commune de Monthey, il semble naturel de se mettre à jour avec ce règlement. Le groupe Le Centre entre en matière.

**Mme Hutin** prend la parole pour l'entrée en matière du groupe les Verts. Etant donné la nouvelle collaboration avec la police de Monthey, la modification du règlement semble nécessaire. Le groupe remercie les divers intervenants qui ont travaillé à ce propos. Suite à une lecture attentive, le groupe les Verts accepte l'entrée en matière.

**Mme Turin** prend la parole pour l'entrée en matière du groupe LR + G.

Le groupe LR + G félicite la municipalité pour son travail dans ce dossier épineux. Nous sommes tout à fait satisfaits du partenariat avec la ville de Monthey pour la police et sommes persuadés que notre Commune sera gagnante aussi bien économiquement qu'en terme d'efficacité. En ce qui concerne le Règlement à proprement parlé, nous sommes également de l'avis que reprendre le règlement montheysan et l'adapter permet une certaine cohérence et des ajouts de qualité, comme le relève le message de la municipalité.

Le groupe LR + G accepte l'entrée en matière.

26: Acceptations 1: Abstention 0: Refus



En une seule lecture

27: Acceptations 0: Abstention 0: Refus



## 7 Règlement du personnel de la Commune de St-Maurice

**M. Lavanchy** prend la parole pour le message de la municipalité. Encore une fois le sujet est très formel. Le règlement du personnel doit être adapté au nouvel organigramme. Il était important de vérifier si les dénominations étaient correctes. Il invite l'assemblée à accepter ce règlement.

**Mme Turin** prend la parole pour l'entrée en matière du groupe LR + G.

Nous approuvons tout à fait les ajustements proposés par la municipalité, notamment en ce qui concerne l'ajout de la notion de « personne de confiance ». Comme il est précisé dans le Message, ces modifications sont en grande partie des clarifications et adaptations qui n'apportent en définitive pas de changements significatifs dans la vie des collaborateurs de l'administration communale.

Le groupe LR + G accepte donc l'entrée en matière.

**Mme Hutin** prend la parole pour l'entrée en matière du groupe les Verts. Le règlement de notre personnel de commune fait l'objet de différentes modifications. Nous trouvons que c'est une bonne idée et montre que notre commune offre des conditions de travail très attractives. Nous remercions les différents intervenants et acceptons l'entrée en matière.

**Mme Curdy** prend la parole pour l'entrée en matière du groupe Le Centre. Etant donné que tout a été dit par les collègues, le groupe Le Centre accepte l'entrée en matière.

**M. Duroux** donne la parole à l'assemblée.

**M. Baseggio** prend la parole à propos de l'article 13 alinéa 4. Il voulait savoir si le personnel timbre avant de partager des moments informels.

**M. Lavanchy** confirme que oui, le personnel timbre avant d'aller partager des moments informels.

**M. Baseggio** trouve qu'il n'est pas assez précis. ==>il propose de changer "l'alcool est sur le lieu de travail" en hors temps de travail.

Modification:

26: Acceptations Abstention: 1 Refus: 0





## 8 Motion: "Révision du règlement du Conseil Général"

**M. Duroux** donne la parole à Mme Turin.

**Mme Turin** prend la parole pour expliquer le but de cette motion qui est de modifier le règlement du conseil général en y apportant des éclaircissements et en supprimant les éventuels contradictions. Pour ce faire, il semble évident qu'il faudra une commission Adhoc qui prendra le temps d'apporter les modifications souhaitées. Les co-signataires et elle-même propose d'accepter l'entrée en matière et l'acceptation de la création d'une commission Adhoc.

**Mme Mottiez** prend la parole pour l'entrée en matière du groupe LR + G. S'il est vrai que le règlement du conseil général de notre commune a été révisé il n'y a pas si longtemps, sa teneur actuelle étant en vigueur depuis le 1er janvier 2017, le groupe LR+G estime toutefois qu'il pourrait être optimisé à certains égards, notamment en offrant une meilleure lecture quant à l'organisation du conseil général ainsi que sur des points formels. En particulier, une révision permettrait de confirmer, voire d'inscrire, certains délais dans une base légale ou encore de clarifier certains points, à l'instar des modes d'interventions, parfois difficiles à comprendre. Ainsi, même si le règlement actuel n'est pas si vieux, une révision permettrait d'améliorer et de repenser certains articles, ce qui ne peut être que bénéfique pour l'efficacité du conseil général.  
Le groupe LR+G accepte l'entrée en matière.

**Mme Hutin** prend la parole pour l'entrée en matière du groupe Les Verts. Le groupe les Verts remercie les auteurs et relève l'importance de modifier ce règlement. Le groupe Verts accepte l'entrée en matière.

**Mme Curdy** prend la parole pour l'entrée en matière du groupe Le Centre. Le groupe Le Centre est d'avis qu'il y a beaucoup de zones grises dans ce règlement. Donc une révision totale de ce règlement va permettre d'aboutir à un outil plus cohérent. Le groupe Le Centre accepte l'entrée en matière.



## 9 Interpellation : "Pour des fournitures scolaires plus durables"

**M. Duroux** dit que l'interpellation sera transmise au Conseil Municipal et la réponse sera donnée à la séance suivante.

## 10 Postulat: "Réfection Rue Fernand Dubois"

**M. Duroux** donne la parole à la Municipalité.

**M. Lavanchy** répond qu'il n'a pas grand chose à dire et qu'il le trouve intéressant.

**Mme Brouchoud** prend la parole pour donné des détails à propos de son postulat. Depuis quelques mois la commune a engagé de gros travaux de réaménagement dans le centre-ville. Des rues ont été limitées à 30km/h, toutes les conduites ont été remplacées. Sachant que de nouveaux travaux sont prévus en février 2023, il est demandé qu'une réflexion soit menée à propos du réaménagement extérieur. En effet, la signalétique n'est pas claire à propos de ce petit parking. Ils demandent donc de saisir l'occasion afin de mettre au clair cette signalétique.

**Mme Brouchoud** remercie l'assemblée pour l'attention

**M. Duroux** donne la parole aux cheffes de groupe pour les entrées en matière.

**Mme Turin** prend la parole pour l'entrée en matière du groupe LR + G.

Aux vues de la fermeture définitive de la Grand-Rue annoncée pour mars 2023, il est évident que les rues adjacentes vont devoir être aménagées en conséquence. La rue Fernand Dubois devenant un cul de sac, il semble opportun de la transformer en parking et d'en profiter pour ajouter un espace vert en plein centre de la ville. Nous acceptons l'entrée en matière.

**Mme Hutin** prend la parole pour l'entrée en matière du groupe Les Verts. Ce postulat a été rédigé par des habitantes de ces rues de ce fait, elles connaissent très bien la situation. Il montre la préoccupation pour les piétons comme pour les automobilistes. Le groupe Les Verts accepte l'entrée en matière.

**Mme Curdy** prend la parole pour l'entrée en matière du groupe Le Centre. Le groupe Le Centre est conscient des incommodités à ce sujet notamment les voitures dans cette ruelle. Il encourage la commune à élargir les réflexions pour trouver les améliorations possibles. Le groupe Le Centre accepte l'entrée en matière.

**M. Duroux** ouvre la discussion

Abstention: 0      refus: 0      26: Acceptations



## 11 Postulat: "Pour équiper notre ville de parkings à vélos"

**M. Duroux** donne la parole à la Municipalité.

**M. Lavanchy** prend la parole pour dire que la municipalité partage les préoccupations à ce propos. De ce fait, lors de la présentation sur la mobilité, le sujet des vélos a été relevé. Cependant, il ne faudra pas non plus foncer tête baissée vers de grandes dépenses. Le projet est en court à la gare en collaboration avec les CFF, ce qui ferait un premier parking sécurisé. Le second en réflexion est celui qui pourrait être à proximité de la future maison de Commune, probablement protégé de la pluie. Enfin, on peut toujours faire mieux un peu partout notamment à l'Abbaye. De ce fait, la réflexion pourrait se mener en commun avec les propriétaires et ceux qui en ont la nécessité. L'idée est aussi d'en mettre à proximité de l'école. Enfin, il dirait plutôt oui mais de manière prudente.

**M. Duroux** remercie le Président et donne la parole à Mme Brouchoud.

**Mme Brouchoud** prend la parole en remettant en lumière son postulat tout en insistant que c'est vraiment un plus pour les gens qui se rendraient dans notre commune à vélo. Elle précise qu'elle ne parle pas uniquement par rapport à l'Abbaye mais également en lien avec le fait que la commune de St-Maurice soit sur la route qui part de Conche jusqu'à St-Gingolph.

**Mme Turin** prend la parole pour l'entrée en matière du groupe LR + G. Le groupe LR + G est d'accord pour dire que des parcs à vélos supplémentaires seraient en accord avec la politique de mobilité douce adoptée par la Municipalité. Ils seraient également un plus pour le tourisme aigaunois. Cependant, nous sommes d'avis qu'une participation financière des lieux touristiques auxquels un tel aménagement bénéficierait serait bienvenue.

Nous acceptons l'entrée en matière.

**Mme Hutin** prend la parole pour l'entrée en matière du groupe Les Verts. Le groupe remercie les personnes ayant proposé ce postulat. Le groupe pense qu'il serait important de se pencher sur ce genre d'infrastructures et favoriserait la mobilité douce. Peut-être que ça motiverait également les étudiants à se déplacer en vélo. Le groupe Les Verts accepte l'entrée en matière.

**Mme Curdy** prend la parole pour l'entrée en matière du groupe Le Centre. Le groupe Le Centre félicite la Commune qui travaille déjà à ce sujet. Les infrastructures adaptées seraient également les bienvenues. Cela permettrait peut-être aussi d'encourager la population à favoriser ce moyen de déplacement. Le groupe Le Centre accepte l'entrée en matière.

**M. Duroux** ouvre la discussion

Abstention: 0      1:refus      25: Acceptations



## 12 Postulat: "Pour le développement de l'agrivoltaïsme à St-Maurice"

**M. Duroux** donne la parole à la Municipalité.

**M. Lavanchy** soutient à nouveau l'idée. Il lui semble important de l'examiner s'il est retenu par l'assemblée, afin de savoir s'il y a des zones qui y sont propices.

**Mme Berdayes** prend la parole. Ce postulat a été écrit avec Mme Farquet. L'idée a été lancée par les jeunes du Centre du Valais Romand. De ce fait, il était possible de le déposer dans les conseils des communes respectives à chaque membre. Cela est en lien avec la crise énergétique que nous constatons en ce moment. Elle est consciente que la commune de St-Maurice n'a pas d'aussi grande surface agricole que dans le Valais centrale. L'idée est d'inclure le projet dans la réflexion à propos du PAZ. Enfin, elle propose d'accepter l'entrée en matière.

**Mme Curdy** prend la parole pour l'entrée en matière du groupe Le Centre. Le groupe Le Centre est favorable à ce type d'initiative et accepte l'entrée en matière.

**Mme Hutin** prend la parole pour l'entrée en matière du groupe Les Verts. Le groupe Les Verts trouve le contenu de ce postulat très intéressant. Le groupe ce demande si la surface agricole est suffisante. Le groupe accepte l'entrée en matière.

**Mme Turin** prend la parole pour l'entrée en matière du groupe LR + G. Nous partageons l'avis des signataires quant à l'importance pour Saint-Maurice d'être un acteur dynamique sur le plan du développement durable. Une majorité d'entre nous trouve qu'il est effectivement judicieux d'aborder ce sujet maintenant, en cours d'élaboration des nouveaux PAZ et RCCZ, afin de laisser cette possibilité ouverte aux propriétaires de terrains agricoles qui souhaiteraient équiper leur terrain de panneaux photovoltaïques. Une inquiétude subsiste cependant chez certains d'entre nous concernant la perte de surface agricole qui résulterait de ces installations alors même que les toits des constructions existantes seraient suffisants pour atteindre une production énergétique optimale.

Nous acceptons l'entrée en matière.

**M. Duroux** ouvre la discussion.

**M. Robyr** prend la parole à propos de ce postulat. Il n'est pas tout à fait convaincu par ce postulat. Il a quelques craintes à propos de la perte de surface agricole à cause "l'urbanisme" (routes, bâtiments,...). Dans les exemples au sujet desquels il s'est renseignés, les panneaux sont maintenus par des armatures et des socles en béton. De ce fait, pour lui c'est clairement une perte de surface agricole. Il pense qu'on pourrait commencer par équiper les toits.

**Mme Hutin** s'interroge à propos des surfaces agricoles qui seraient maintenues?

**Mme Farquet** répond à la question en précisant que la question est de se poser la question à propos de la faisabilité du projet plutôt que de ce demander si les surfaces seront maintenues. En donnant, la possibilité à la commune de se questionner à ce propos.

1 : Abstention      7 : refus      17 : Acceptations



## 13 Tour d'horizon

**M. Lavanchy** a pris la parole pour le tour d'horizon en 8 points.

### 1. Le collège

L'exposition du projet a eu lieu à Sion et les photos sont disponible sur le PPT. Les différentes vues osnt disponibles. Il y aura notamment un pavillon et des salles de gym qui seront construites.

### 2. La place de tir de Vérolliez.

Deux fronts :

a. Les mesures structurelles (infrastructures) dont le le partenaire est ArmaSuisse. Les études sur les VLIs sont en cours.

Etude sur les VLI en cours. Le conseil a décidé de se faire représenter dans le courant de l'étude par un expert acousticien. De l'étude, des mesures structurelles devront être décidées pour assainir la place en 2025.

b. Les mesures organisationnelles (organisation des tirs) dont le partenaire est l'Office de coordination.

L'association des riverains et le conseil ont décidé de refuser la convention proposée. L'office de coordination a annoncé appliquer de toute manière

les dispositions de la convention. De nouvelles discussions devront avoir lieu dès le résultat connu de l'étude.

### 3. AGEPP

Pour mémoire, les engagements de la Commune de Saint-Maurice sont de deux ordres :

1. Engagement dans le capital action de la société : 4,34 % soit un montant de CHF 217'000.- (sur un CA de CHF 5'000'000.-)
2. Prêt actionnaire à hauteur de CHF 980'091.- sur 10 ans (rémunéré à hauteur de 1%).  
Comme annoncé, le puit creusé ne donne pas les quantités d'eau attendue. Des études sont en cours pour proposer les suites à donner à ce chantier. D'ici fin juin 2023, le CA d'AGEPP devra proposer aux actionnaires les suites à donner. Par décision du 14 décembre 2022, le Conseil municipal a décidé la postposition d'une partie de sa créance comme il en tenu par la convention d'actionnaires.

### 4. Modification PAZ et adoption d'un PAD – Carrière des Râpes:

Il s'agit d'un projet de la Commune bourgeoisiale de Saint-Maurice, sur ses propres parcelles. La Commune municipale intervient comme autorité d'aménagement du territoire (et non en opportunité!!!)... comme elle le ferait pour n'importe quel particulier.

Vu l'importance du projet en nuisances potentielles, le Conseil municipal a décidé d'accorder une attention particulière aux demandes du requérant. Le Conseil municipal s'est fait accompagner par un bureau spécialisé pour gérer ce dossier et a bénéficié de l'expertise de ce bureau pour chaque stade de la procédure. Un certain nombre de modifications préalables ont déjà été requises. En particulier, sous l'autorité de la commune, une demande a été adressée à la CSR pour abaisser la vitesse sur le tronçon de la route de la cimenterie. La demande a été refusée sous prétexte que ce tronçon se trouve hors localité et que l'expertise de vitesse montrait que la vitesse de 50km/h était d'ores et déjà respectée.

Le dossier a été mis à l'enquête au début du mois d'octobre et 52 oppositions sont parvenues à l'administration municipale dans les délais. Toutes ces oppositions ont été adressées au requérant pour détermination.

- a. La détermination du requérant sera ensuite communiquée aux opposants qui bénéficieront d'un délai pour se prononcer.
- b. Au terme de ce délai, le Conseil municipal prendra alors une décision sur chacune des oppositions, soit d'écarter, soit d'accepter. Il se fera à nouveau accompagner pour cette décision.
- c. En cas d'acceptation d'une ou plusieurs oppositions, le requérant devra établir un nouveau dossier (modification du projet) avec une nouvelle mise à l'enquête si modifications d'importance.
- d. Lorsque le projet sera accepté par le Conseil municipal, ce dernier adressera le dossier avec un message au Conseil général pour décision.
- e. La décision des Conseils municipal et général est sujette à recours auprès du Conseil d'Etat qui est de toute manière l'autorité d'homologation des PAZ et PAD.

#### 1. STEP SA: centre de tri d'Epinassey

Au niveau du planning, l'attestation d'entrée en force de l'autorisation de construire : 30 novembre 2022 (aucun recours n'a été déposé). Le début des travaux aura lieu début mars 2023 et la fin des travaux à la fin de l'année 2023 (sous réserve de la livraison des divers matériaux).

#### 2. En vrac

- Vente des parcelles N°1392 et N°1342 à Epinassey selon décision du Conseil municipal du 14 décembre 2022.
- Vente de l'ancienne maison de commune de Mex selon décision du Conseil municipal du 14 décembre 2022.
- Fête du 1er août 2023 : organisation par le groupe scout.
- Fête du 1er août 2024 : organisation par la nouvelle société de volleyball et unihockey.
- Le Conseil municipal a décidé de la fermeture définitive de la Grand-Rue dès le 15 mars 2023.
- La procédure participative concernant la Grand-Rue se met en place: le Conseil municipal devrait attribuer un mandat dans le premier semestre 2023 et la procédure avec la participation des citoyens suivra durant environ une année. Objectif : présenter un dossier dans le cadre du PA5 (projet d'agglomération no 5).
- Création d'une piste de mobilité douce séparée de la route d'ici à 2025 avec refonte de la zone entre la place Keller et le Château. Les mandats d'étude ont été attribués par le SDM.
- Fermeture définitive du tunnel sous la route cantonale pour accès au lles.

### 3. Personnel

À propos du personnel, le nouvel organigramme a été présenté et est disponible sur le PPT. Ensuite, les départs et les arrivés ont été annoncés.

### 4. Le parc naturel régional

L'avancement du parc naturel régional a été présenté par M. Barman. En juin 2024 aura lieu le vote populaire. La période de travail concerne de l'année 2021 à 2024 et il y a 3 millions à disposition dont 50% du montant est versé par la confédération. En ce qui concerne notre commune, voici quelques exemples; projets de châtaigneraie et le développement de jardins communautaires en milieu urbains et en lien la mise en place du grainothèque. Le but est aussi de faire connaître les produits locaux (bière artisanale).

Enfin, un QR code est à disposition auprès de M. Barman puis dans les semaines à venir dans l'AgauneInfo.

**M. Duroux** remercie M. Lavanchy et M. Barman

## 14 Divers

**M. Duroux** passe au point des divers.

Au mois de janvier les maquettes gagnantes du projet seront au Collège.

Il annonce les dates du Conseil pour 2023 à savoir le 28 mars, le 15 juin, le 28 septembre et le 12 décembre.

Ensuite, **M. Duroux** passe la parole à l'assemblée pour les questions.

**M. Berno** se questionne à propos de l'étude du stand de tir.

**M. Lavanchy** répond que le délai est du mois d'avril jusqu'à fin 2025.

**M. Berno** a l'impression que cela traîne et qu'ArmaSuisse n'a pas une grande volonté de faire avancer le sujet.

**M. Lavanchy** ne sait pas si ça traîne vraiment. Il pense que depuis 2 ans, la situation évolue assez bien. Tout a été fait pour se faire entendre et ils ont été entendu. Ce qui est clair, c'est que tout le monde n'a pas la même réalité entre ceux qui produisent et ceux qui subissent les nuisances.

**M. Curdy** prend la parole à propos de l'association qui existe et propose de prendre part à celle-ci afin d'avoir les informations à jour au fur et à mesure.

**M. Bossonet** se questionne à propos de la sortie du Conseil Général.

**M. Duroux** lui répond que l'organisation est en cours et qu'elle aura lieu tout bientôt.

**M. Raymond** s'interroge à propos de l'impact de CityImpact.

**M. Lavanchy** répond que pas encore parce qu'ils ont eu la soirée citoyenne mais que le rapport aura lieu à la fin de l'année.

**M. Raymond** s'interroge à propos du site internet

**M. Lavanchy** la mise en place a un petit peu de retard et il espère que ça sera fait en mars 2023.

**M. Baseggio** s'interroge à propos des documents qui sont présentés et de les avoir sur le site internet.

**M. Lavanchy** dit qu'il essaie de faire ces documents le plus tard possible afin de coller à la réalité.

**M. Raymond** se demande si la commune ou le canton peut se charger d'un panneau touristique qui est dans un état de délabrement.

**M. Lavanchy** demande précisément duquel il s'agit et M. Barman dit qu'il sera enlevé.

**Mme Hutin** se questionne à propos de la clinique St-Amé étant donné qu'il y a un hôpital gériatrique à Monthey.

**M. Lavanchy** répond qu'il n'y aura pas de changement.

**Mme. Hutin** se questionne à propos des poste des policiers suite aux changements.

**M. Lavanchy** répond que 3 sont engagés à Monthey, 3 iront sur Vernayaz et puis une solution a été trouvée pour la secrétaire.

**Mme Hutin** se questionne à propos de la parcelle du groupe HIAG.

**M. Lavanchy** sur cette parcelle l'idée était de détruire les bâtiments et proposer un plan de quartier.

**Mme Hutin** remercie la commune pour le revêtement du bord du Rhône.

**Mme Hutin** demande s'il est possible de remettre en état le parking en face de la médiathèque.

**M. Lavanchy** dit qu'il faudra sans doute intervenir à ce propos et que l'intervention du bord du Rhône était un essai.

**Mme Hutin** se demande s'il y a des améliorations prévus sur le réseau routiers.

**M. Lavanchy** répond que oui et que les améliorations sont prévues au fur et à mesure.

**M. Duroux** lève la séance à 22h15



*Dele*